



BAISSES D'IMPÔTS POUR UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE : RECENTRONS L'ÉTAT SUR SES VÉRITABLES MISSIONS

AGEFI - 05.07.2024

«IL EST INDISPENSABLE (MAIS ÉVIDEMMENT DÉLICAT SOUS L'ANGLE POLITIQUE) DE S'INTERROGER SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT ET L'ÉTENDUE DE SES MISSIONS.»

Les baisses d'impôts et leur impact sur les recettes de l'Etat sont des sujets vivement débattus. Malgré l'initiative populaire visant à réduire de 12% l'impôt cantonal vaudois sur le revenu et la fortune déposée par les associations économiques faitières vaudoises et plébiscitée par plus de 28,000 signatures, nous ne constatons malheureusement aucune volonté politique de proposer rapidement un contre-projet à la hauteur. Certains craignent que les baisses fiscales entraînent inévitablement une diminution des ressources publiques, tandis que d'autres soutiennent qu'elles stimulent l'économie et, par conséquent, augmentent les recettes fiscales à long terme.

L'histoire a montré en réalité que les baisses d'imposition permettent systématiquement aux individus et aux entreprises d'augmenter leur pouvoir d'achat, stimulant ainsi la consommation, l'investissement et la création d'emplois et dès lors, une augmentation des recettes fiscales. Cela compense alors la baisse des taux d'imposition. Nous avons pu l'observer de manière très concrète après la baisse du taux d'imposition des entreprises en 2019 décidée dans le canton de Vaud. En 2022 déjà, les recettes fiscales sur les personnes morales ont été plus élevées qu'avant la réforme. Par ailleurs, plusieurs études internationales empiriques de l'OCDE démontrent cette corrélation ; les baisses d'impôts,

lorsqu'elles sont menées de manière responsable, entraînent une augmentation moyenne des recettes fiscales et du PIB à moyen ou long terme.

Parallèlement à l'optimisation des recettes fiscales, il est indispensable (mais évidemment délicat sous l'angle politique) de s'interroger sur le rôle de l'Etat et l'étendue de ses missions. Si certaines tâches, telles que la défense nationale, la diplomatie, la justice et la sécurité publique, relèvent clairement de ses compétences régaliennes, de multiples activités peuvent être confiées au secteur privé ou organisées sous formes hybrides (activités libérales encadrées / partenariats publics-privés). La privatisation, souvent assimilée à tort à la vente de patrimoine ou d'activités publiques, peut prendre en réalité différentes formes. Il peut s'agir de déléguer la gestion d'un service public (par exemple au niveau cantonal ou communal) à une entreprise privée, tout en conservant la propriété de l'infrastructure. La gestion des aéroports, la collecte des déchets, l'entretien des parcs et forêts ou encore des routes sont autant de domaines où le secteur privé fait preuve d'efficacité et favorise l'innovation. La privatisation, lorsqu'elle est appliquée à bon escient, permet d'améliorer l'efficacité des services publics et de dégager des ressources pour des missions étatiques régaliennes essentielles. Pourtant, peu de politiciens ont le courage de lancer de tels projets. Le problème est bien là.